



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Résultat
au
Moni
bel

23034198

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 FEV. 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0685.928.768

Nom

(en entier) : ANSE 505

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Cloisière 14, 1300 Wavre, Belgique

Objet de l'acte :

Extrait de l'acte de démission -administrateurs; Extrait de l'acte de nomination -administrateurs; Transfert siège social

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale spéciale des actionnaires, tenue le 16/01/2023 au siège de la société.

Bureau

La séance est ouverte à 14:00 heures sous la présidence de Monsieur Collet Bruno, avec l'assistance de Monsieur Stulemeijer Olivier en qualité de secrétaire.

Le président constate que tous les actionnaires sont représentés conformément à la liste de présence ci-annexée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés, les actionnaires dont les noms et prénoms sont mentionnés dans la liste de présence, ainsi que le nombre d'actions pour lequel ils participent à l'assemblée et, le cas échéant, les noms et prénoms de leurs mandataires éventuels. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, est clôturée et signée par le bureau et est annexée au présent procès-verbal, avec les procurations des personnes représentées.

Communication du président

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

- Administrateurs : nomination et révocation
- Transfert du siège social

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Mod PDF 19.01

II. Tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés, la justification des formalités de convocation est superflue

III. Chaque action donne droit à une voix

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1^e décision :

L'assemblée se prononce sur la révocation du mandat d'administrateurs de Madame LYBEER Kate, Monsieur DE WALQUE Patrice et Monsieur DE SCHUYMER Dieter.

La révocation est accordée à la date du 02/01/2023

Les Administrateurs sont déchargés de leur fonction.

2^e décision :

L'assemblée nomme Monsieur COLLET Bruno et Monsieur STULEMEIJER Olivier comme administrateurs pour une durée indéterminée, à la date du 02/01/2023.

3^e décision :

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à la Drève Richelle 161 boîte 101 à 1410 Waterloo avec effet à la date du 16/01/2023.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 14:30 heures.

Fait à Wavre, le 16/01/2023.

Le Président
Collet Bruno